



FORMATION Piégeage

Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



OBJECTIF

Se former au piégeage

PROGRAMME

Chaque année, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine organise une séance de formation au piégeage, permettant l'agrément (par le Préfet) en tant que piégeur.

Le personnel technique de la Fédération est agréé pour dispenser cette formation obligatoire de 16 heures, deux fois 8 heures.


La Fédération fournit la totalité de la documentation utile, ainsi que les formulaires des démarches administratives nécessaires à la pratique du piégeage.





RAPPEL


Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec le formulaire d'inscription

INFORMATION FORMATION

 **Formateur**
Adrien DEVILLARD

 **Durée**
Deux fois 8 heures

 **Date**
22 et 30 mai 2026

 **Lieu**
FDC 35

 **Prix** 60€ pour les adhérents FDC 35
80€ pour les non- adhérents FDC 35

Chèque à l'ordre de la FDC 35

Inscription obligatoire



PIÉGEAGE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Numéro de validation FDC 35 :

DATES DE LA FORMATION :

Vendredi 22 mai 8h - 18h

Samedi 30 mai 8h - 16h30



TARIF

- 60€ pour les adhérents FDC 35
- 80€ pour les non- adhérents FDC 35

INFORMATION

- Prévoir pique-nique pour les 2 jours
- Tenue de terrain

FINALISER L'INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, vous devez joindre un chèque libellé à l'ordre de la FDC 35 à ce formulaire.



A DÉCOUPER ET RENVOYER A LA FDC